

Les préférences du P. Léonard Cros allaient à une double classe de personnes, les enfants, et une catégorie d'hommes qui vivent trop souvent en marge du ministère ordinaire, les nomades, les vanniers, les forains, les jardiniers, et ce qu'il y a de plus infime. Durant ses études théologiques, il employait ses promenades, et une partie de ses récréations, à pénétrer dans les roulottes des forains, s'informait s'il n'y avait pas des enfants n'ayant pas fait la première communion, gagnait la confiance des parents, et, non encore prêtre, amenait des bandes à confesse et à la sainte table. Les formalités civiles, et même avant leur simplification édictée par Pie X, les lois canoniques rendaient et rendent encore très difficile les unions régulières entre ces pauvres gens. Après d'infinies démarches, le F. Léonard Cros et un de ses frères en religion, un ancien avoué, parvinrent à en faire valider jusqu'à quinze. Le compagnon, Fr. Vernières, mourut bientôt en route pour le Maroc. Quant au P. Cros, il n'a jamais cessé de jeter à l'occasion sa ligne de pêcheur d'hommes dans ces beaux milieux, où sa foi lui montrait des perles d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Mais le ministère de préférence de l'apôtre, c'étaient les enfants, ses agneaux comme il aimait à les appeler.

Il avait un merveilleux talent pour les captiver, les égayer et les émouvoir. Il a prêché de nombreuses retraites dans les collèges et les petits séminaires. Elles faisaient époque. Un prêtre disait d'un petit séminaire: «On s'est ressenti du passage du P. Cros tant qu'il y a eu des élèves qui avaient assisté à sa retraite.»

C'est là surtout qu'il a prêché, et établi, autant qu'il l'a pu, ce qu'il regardait comme sa mission, la communion fréquente et même quotidienne. Ce fut sa grande œuvre. Elle lui valut bien des contradictions. Ses livres sur le sacrement de Pénitence et la Communion furent déférés à Rome, où l'on s'efforça de les faire condamner. Il se défendit avec une érudition consommée sur la matière. Il prêchait la grande réforme depuis plus de trente ans, lorsque les décrets de Pie X sont venus lui donner raison sur toute la ligne, même sur l'adoucissement du jeûne eucharistique en faveur des infirmes, qu'il désirait ardemment. Il gémissait de voir de pauvres religieuses, réduites à la communion pascale, lorsque les infirmités les empêchaient de se rendre à la chapelle, ou d'attendre à jeun l'heure de la messe. Par l'émotion produite dans l'Eglise par les décrets pontificaux, et par la lenteur avec laquelle ils sont pratiqués en certains lieux, on peut juger de la surprise que causaient les enseignements du P. Cros sur la communion quotidienne, même pour les enfants. Il fut inébranlable. Il est certainement avec son ami, Mgr de Ségur, un de ceux auxquels les fidèles sont et seront les plus redevables de la facilité d'approcher